



**Les Amis
de la Terre**

Rapports d'experts sur Ilisu (Turquie) : un barrage très loin des normes internationales minimales

Synthèse | Les Amis de la Terre | Juillet 2008

Le projet du barrage hydroélectrique d'Ilisu se situe sur le Tigre, au Sud-Est de la Turquie. Il implique le déplacement forcé de dizaines de milliers de Kurdes habitant dans le village d'Ilisu, dans la ville historique d'Hasankeyf et dans des dizaines de villages environnants.

Ce projet vieux de vingt ans fait l'objet d'un contrat de financement export contracté par l'Etat turc à la Société Générale et plusieurs autres banques. Les agences de crédit à l'exportation suisse, allemande et autrichienne sont également parties prenantes dans ce projet.

Le Comité d'Experts (Committee of Experts – CoE) nommé par les agences de crédit à l'exportation impliquées dans le projet s'est rendu en novembre et décembre 2007 sur place afin de s'assurer du respect des engagements pris par la Turquie au moment de la signature des contrats en mars 2007. Le présent document est une synthèse des rapports d'experts rendus publics en mars 2008.

Rapports des experts analysés :

- Report of the First Field Visit of the Committee of Experts - Resettlement : <http://www.ilisu-wasserkraftwerk.com/page.php?modul=HTMLPages&pid=77>
- Sub-Committee on Environment: Final Report : <http://www.ilisu-wasserkraftwerk.com/page.php?modul=HTMLPages&pid=64>
- Sub-Committee on Cultural Heritage Final Report : <http://www.ilisu-wasserkraftwerk.com/page.php?modul=HTMLPages&pid=67>

Cette analyse des rapports d'experts reprend point par point les différentes « mesures » mentionnées dans la lettre de la Société Générale du 9 avril 2008.

1. Plan de réinstallation de population

Le plan de réinstallation de population est l'élément le plus fondamental au cœur des conditions de réalisation du projet puisqu'Ilisu est le plus grand projet de barrage en Europe, avec plus de 50 000 et jusqu'à 78 000 personnes déplacées. Les mesures prévues pour faire face à cet impact humain majeur pour la région doivent donc respecter les meilleures pratiques internationales, comme s'y est engagée la Turquie en signant les ToR (ToR : Terms of Reference) la liant aux agences de crédit à l'exportation allemande, suisse et autrichienne. Malheureusement, le rapport du Comité d'Experts concernant la réinstallation des populations affectées par le projet nous apprend que seules 9 des 35 mesures prévues et constituant des prérequis à l'accord final de garantie des agences de crédit à l'exportation signé en mars 2007, sont « partiellement réalisées ». **26 des 35 mesures de cette problématique humaine cruciale sont donc toujours non pas inachevées : elles n'ont pas même encore été abordées par les autorités turques.**

Ainsi, concrètement, on peut observer les éléments suivants sur le terrain :

- Les consultations auprès des personnes déplacées n'ont pas été réalisées selon les ToR, ce qui n'a rien d'étonnant puisque le rapport nous apprend que **ces obligations sont ignorées par les autorités turques elles-mêmes**;

- **Aucun site de relocalisation des populations affectées n'a été identifié pour le moment.** Les dédommagements octroyés aux premières personnes déplacées sont nettement inférieurs à ceux prévus dans les ToR, à la fois pour les terrains et les habitations. Le fait que presque toutes les 449 actions en justice intentées par les fermiers lésés se soient conclues en faveur de ces derniers est à cet égard absolument éloquent et révélateur;

- **Aucun mécanisme de plainte n'a été mis en place par les autorités turques ni institutionnalisé.** Les études de faisabilité des premiers sites de relocalisation qui devaient être achevées en juin et octobre 2007 n'ont pas plus été seulement commencées;

- Quant au programme de compensation des revenus des populations affectées par le projet et qui devait être le pilier du plan de réinstallation de population, il n'existe toujours pas, même à l'état d'ébauche. Comme l'indique lui-même le Comité d'Experts, « **CoE is unable to examine and confirm the economic feasibility of a non-existent income restoration and improvement plan** »¹.

Les expropriations continuent donc toujours à l'heure actuelle autour du site d'Ilisu sans qu'aucune des mesures d'atténuation et de compensation prévues ne soient réalisées selon les règles déterminées par les ToR. La Turquie viole ainsi totalement et ouvertement les conditions fixées par les agences de crédit à l'exportation allemande, suisse et autrichienne, et auxquelles elle s'était engagée, au mépris des populations kurdes locales.

2. Plan de déplacement du patrimoine archéologique

L'inondation de la ville historique de Hasankeyf constitue le risque de perte de patrimoine le plus important dans la région. Cette ville vieille de 10 000 ans et qui contient des centaines de sites archéologiques inestimables sera en effet englouti sous les eaux du barrage Ilisu, ce qui rendait nécessaire la mise en place de mesures appropriées pour sauver cet héritage culturel majeur. Malheureusement, encore une fois, le rapport du Comité d'Experts portant sur l'héritage culturel nous apprend tout simplement qu'**aucune étude archéologique et historique de la région n'a pour le moment été conduite**, y compris sur les premiers sites concernés par les premiers travaux de construction. De même, **aucune étude ethnographique n'a été réalisée dans les premiers villages à être entièrement déplacés**. Difficile, dans ces conditions, de juger du degré d'avancement et de respect des échéances du plan de déplacement du patrimoine archéologique. Quand on sait, comme l'indique le Comité d'Experts, que « *It is not only the peculiar location and historical situation of Hasankeyf which should be preserved as far as possible, but a large number of fragile architectural monuments as well* »², **la situation apparaît totalement critique**.

3. Installation de stations d'épuration

L'impact de la constitution d'un lac de rétention énorme sur la qualité de l'eau de la région étant majeur, l'installation de stations d'épuration s'avère absolument indispensable. Malheureusement, la situation dépeinte par le Comité d'Experts dans son rapport sur les aspects environnementaux du

¹Report of the First Field Visit of the Committee of Experts - Resettlement, Annexes, Février 2008.

²Report of the Sub-Committee on Cultural Heritage, Février 2008.

projet n'est guère plus reluisante que les deux autres. **On y apprend en effet que la station de traitement des eaux de la ville de Diyarbakir se révèle être en fait elle-même une source de pollution du Tigre.** De même, la construction envisagée d'une station équivalente dans la ville de Batman a également fortement inquiété les experts qui demandent rien de moins que la modification des plans de construction de ladite station qui, si elle était construite en l'état, constituerait à son tour une source de pollution pour la région. Ces informations apparaissent d'autant plus préoccupantes que, tout comme pour les problématiques de réinstallation de population et d'héritage culturel, la plupart des ToR n'ont pas été respectés.

4. Plan de sauvegarde de la faune et de la flore

Le même rapport du Comité d'Experts que pour les problématiques liées à l'eau nous apprend également que, tout comme pour le déplacement du précieux patrimoine archéologique de la région évoqué ci-dessus, **aucune étude de simple recensement de la biodiversité terrestre et aquatique des zones directement affectées par la construction du barrage n'a été conduite dans la région.** Difficile, encore une fois, de juger dès lors de la réalisation et du respect des échéances du plan de sauvegarde de la faune et de la flore. Inutile de préciser, dans ces conditions, qu'**aucun plan de management environnemental des sites de construction n'a été entrepris.**

5. Consultation avec les Etats limitrophes

Malgré la constitution récente d'un groupe d'experts de Turquie, de Syrie et d'Irak sur la question de l'eau alors que ces deux derniers pays s'opposaient directement à la Turquie pour son absence totale de consultation et de coopération sur un sujet aussi vital depuis des années, **l'étude de l'impact du barrage Ilisu sur la gestion et la répartition des flux d'eau entre les trois pays n'est toujours pas à l'ordre du jour.** Les risques de tensions voire de conflits dans la région restent donc potentiellement énormes, comme le prouve l'actualité récente. Le premier ministre iraquien vient en effet au début de l'été 2008 d'envoyer une lettre à la Turquie lui demandant d'augmenter les flux du Tigre et de l'Euphrate afin de faire cesser les sévères pénuries d'eau qui touchent tout le pays. Inutile d'être devin pour affirmer que la construction du barrage Ilisu ne fera rien pour arranger les choses, bien au contraire.

Pour plus d'information

Plus d'information sur le barrage Ilisu :

<http://www.amisdelaterre.org/-Barrage-d-Ilisu-.html>

Voir aussi le site Internet de la campagne « Stop Ilisu! » (en anglais) :

<http://www.stopilisu.com>

Contact :

Yann Louvel
yann.louvel@amisdelaterre.org
Les Amis de la Terre
www.amisdelaterre.org

Campagne Responsabilité des Acteurs Financiers
Tél: + 33 (0)1 48 51 18 92
2B, rue Jules Ferry 93100 Montreuil France